

# La balance des paiements et la position extérieure

L'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure fait partie des missions de la Banque de France. Ces états statistiques s'inscrivent dans un cadre méthodologique et conceptuel fixé au niveau international par le Fonds monétaire international (FMI) et en Europe sous la double responsabilité de la Banque centrale européenne (BCE) et d'Eurostat.

La balance des paiements retrace l'ensemble des opérations avec l'étranger : échanges de biens et de services, revenus et transferts, opérations d'investissements, sous quelque forme que ce soit. Elle fournit ainsi des indications essentielles pour le diagnostic macro-économique et la détection des déséquilibres. Elle sert également à l'établissement d'agrégats de comptabilité nationale comme le produit intérieur brut (PIB) ou le revenu national brut. La balance des paiements retrace des transactions, la position extérieure présente des encours.

Pour élaborer la balance des paiements, la Banque de France recueille des informations auprès de très nombreux agents économiques, suivant des modalités adaptées à leurs opérations et à leur nature.

L'évolution des relations économiques de la France avec le reste du monde, dans le contexte d'une importance croissante des échanges internationaux dans l'économie, a été marquée durant les quinze dernières années par une dégradation continue du solde des transactions courantes. Celle-ci se traduit par une dégradation de la position extérieure de la France, dont les engagements nets sont portés essentiellement par les administrations publiques.

## 1| QU'EST-CE QUE LA BALANCE DES PAIEMENTS ?

La **balance des paiements** est l'état statistique qui rassemble et ordonne sous une forme comptable l'**ensemble des transactions** économiques et financières d'une économie – territoire, pays ou zone monétaire – avec le reste du monde **au cours d'une période donnée**.

La **position extérieure** retrace, à la date d'arrêt, l'**ensemble des créances et des engagements** des résidents vis-à-vis des non-résidents. Les créances ou avoirs sont ajoutés, les dettes ou engagements retranchés. Elle fournit ainsi des indications sur le montant et la structure du patrimoine financier des résidents en actifs étrangers et des non-résidents en actifs du pays. À la différence de la balance des paiements, la position extérieure retrace les encours (créances ou engagements) et non les transactions.

En dépit de son appellation, la balance des paiements n'a pas vocation à rendre compte des paiements, mais des transactions<sup>1</sup> – suivant le principe du **changement de propriété économique** – entre **résidents et non-résidents**. Elle est présentée suivant les règles de la comptabilité en partie double. Elle est donc toujours équilibrée, chaque transaction – financière ou non financière – avec un non-résident ayant nécessairement pour contrepartie une variation d'avoirs ou d'engagements vis-à-vis des non-résidents. Dans le cas le plus simple, une exportation ou une cession de titres par les résidents se traduit, en contrepartie, par une augmentation de leurs avoirs (par exemple, des dépôts des résidents auprès de banques non résidentes) ou par une diminution de leurs engagements (par exemple un remboursement d'avances précédemment obtenues auprès de banques non résidentes).

### 1|1 Le concept de résidence

Les **résidents** sont les personnes physiques ayant leur centre d'intérêt économique prédominant en France, quelle que soit leur nationalité – à l'exception des fonctionnaires et militaires étrangers en poste en France –, les fonctionnaires et autres agents publics français en poste à l'étranger ou mis à la disposition d'organisations internationales ou d'autres employeurs non résidents, ainsi que les personnes morales, françaises ou étrangères, pour leurs établissements en France, lorsqu'il y a existence d'une activité économique réelle exercée en

France par des unités de production autonomes, quelle qu'en soit leur forme juridique.

Les **non-résidents** sont les personnes physiques étrangères ou françaises qui vivent habituellement à l'étranger – c'est-à-dire qui y ont leur installation effective, à l'exception des représentations françaises ainsi que des fonctionnaires et militaires français en poste à l'étranger –, ainsi que les personnes morales étrangères ou françaises, pour leurs établissements à l'étranger, lorsqu'il y a existence d'une activité économique réelle exercée à l'étranger par des unités de production autonomes, quelle qu'en soit la forme juridique.

### 1|2 Le changement de propriété économique

Le critère de « **changement de propriété économique** », introduit partiellement en 1993, est désormais le critère essentiel de la balance des paiements. Plus abstrait que celui de passage en douane ou d'enregistrement d'un règlement

#### ENCADRÉ 1

#### Responsabilités pour la définition et l'élaboration de la balance des paiements

Compte tenu de l'importance de l'information que présentent les balances des paiements, notamment pour la prévention des crises financières, le FMI est responsable depuis sa création de la méthodologie de ces statistiques ainsi que de la définition des standards de qualité qui s'y rattachent. La méthodologie en vigueur est décrite dans le *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure* du FMI, dont la 6<sup>e</sup> édition a été publiée en 2009 (la 5<sup>e</sup> édition datait de 1993) et mise en œuvre en France et en Europe en 2014.

En France, l'établissement de la balance des paiements pour le compte de l'État est confié à la Banque de France depuis 1960, et depuis 2007 sous sa propre responsabilité. La Banque de France contribue également à l'élaboration de la balance des paiements et de la position extérieure de l'Union européenne et de la zone euro, établies respectivement par Eurostat et par la Banque centrale européenne.

<sup>1</sup> Outre le fait qu'une transaction n'implique pas nécessairement l'échange d'une contrepartie financière (troc, don...), un paiement peut intervenir avant ou après la transaction correspondante, définie par le changement de propriété économique.

# La balance des paiements et la position extérieure

sur l'étranger, il permet de traiter selon un principe homogène les différents modes d'échanges internationaux et de s'adapter à leur évolution constante. L'enregistrement d'une opération entre résidents et non-résidents dans la balance des paiements découle du changement de propriété économique. La propriété économique comprend tous les risques et avantages, tous les droits et responsabilités liés à la propriété ; elle peut différer à la fois de la propriété au sens juridique et de la notion de passage de frontière. Le critère de changement de propriété économique conduit ainsi à enregistrer des échanges de biens même lorsque les marchandises ne passent pas la frontière, comme dans le cas du négoce international, ou inversement à exclure dans certains cas des opérations où les marchandises entrent ou sortent du territoire, si cela n'affecte pas leur « propriété économique ».

## 2| STRUCTURE ET CONCEPTS DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

### 2|1 Les principales composantes de la balance des paiements

Suivant la méthodologie internationale, les composantes de la balance des paiements de la France sont réparties entre le **compte de transactions courantes**, le **compte de capital** et le **compte financier**.

Le **compte de transactions courantes** regroupe les flux de biens, services, revenus primaires et revenus secondaires entre la France et le reste du monde.

- Les échanges de **biens** enregistrent des transferts entre résidents et non-résidents de propriété d'actifs physiques produits. Ils sont évalués à partir des statistiques du commerce extérieur de la direction générale des Douanes et Droits indirects, retraitées pour être en conformité avec la méthodologie de la balance des paiements, auxquelles la Banque de France ajoute les transactions relatives à l'avitaillement<sup>2</sup> et le négoce international.

- Les échanges de **services** constituent la deuxième grande composante des transactions courantes. Ils sont subdivisés en plusieurs postes selon leur nature économique. Parmi les postes mis en évidence par la balance des paiements figurent notamment les voyages,

les transports – ventilés entre les transports maritimes, aériens et les autres transports –, les services de construction, les services d'assurance et de pension, les services financiers, les commissions pour usage de propriété intellectuelle, les services de télécommunication, d'informatique et d'information, les autres services aux entreprises (services de recherche et développement, services de conseil en gestion, services techniques...), ainsi que les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs.

- Les **revenus primaires** représentent les flux qui reviennent aux agents économiques pour leur participation au processus de production (« rémunérations des salariés »), pour la fourniture d'actifs financiers (« revenus des investissements ») ou pour la location de ressources naturelles (« loyers »). Les impôts et subventions sur les produits et la production sont également inclus dans les revenus primaires.

- Les **revenus secondaires** retracent les transferts courants, autrement dit la contrepartie comptable de biens, services, capitaux ou actifs financiers exportés ou importés gratuitement, c'est-à-dire sans contrepartie apparente ou mesurable, et qui ne constituent pas des transferts en capital : coopération internationale, envois de fonds des travailleurs, impôts, cotisations et prestations sociales, primes nettes et indemnités d'assurance<sup>3</sup>...

Le **compte de capital** regroupe les transferts en capital, c'est-à-dire les opérations qui donnent lieu au transfert de propriété d'un actif fixe ou à la remise d'un engagement par le créancier sans que rien ne soit reçu en échange – remises de dettes, pertes sur créances, aides à l'investissement – ainsi que les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits.

Le **compte financier** de la balance des paiements, ainsi que la position extérieure, distinguent cinq catégories fonctionnelles en fonction de la finalité des opérations : les investissements directs, les investissements de portefeuille, les instruments financiers dérivés, les « autres investissements » et les avoirs de réserve. Les rubriques sont subdivisées en créances et engagements, puis ventilées selon le type d'opération ou d'instrument et enfin selon le secteur institutionnel (voir plus bas) résident concerné.

- Les **investissements directs** sont des investissements par lesquels un résident

<sup>2</sup> L'avitaillement recouvre les achats de biens, tels que carburants, provisions et fournitures, dans les ports et les aéroports, par les transporteurs résidents à l'étranger et par les transporteurs non résidents en France. En sont exclus les services apparentés (remorquage, emmagasinage, etc.) qui sont enregistrés parmi les services de transport.

<sup>3</sup> Au sein des transactions enregistrées entre un agent économique et une société d'assurance, la méthodologie de la balance des paiements distingue la part qui relève directement de la prestation de service, classée dans les échanges de services, de celle qui correspond au montant des dédommagements sur moyenne période, classée dans les revenus secondaires.

(respectivement un non-résident) acquiert ou détient le contrôle ou une influence importante (en pratique, à partir de 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise) sur la gestion d'une entreprise non résidente (respectivement résidente).

- Les **investissements de portefeuille** sont les transactions et positions portant sur des titres de créance ou des actions, autres que celles relevant des investissements directs ou des avoirs de réserve.

- Un **instrument financier dérivé** est un instrument lié à un autre instrument par le biais duquel des risques financiers spécifiques peuvent être négociés sur les marchés financiers.

- Les « **autres investissements** » regroupent les transactions et positions autres que celles incluses dans les investissements directs, investissements de portefeuille, instruments financiers dérivés et avoirs de réserve. Ils consistent pour l'essentiel en dépôts, prêts et emprunts et crédits commerciaux.

- Les **avoirs de réserve** sont les avoirs extérieurs à la disposition immédiate de la banque centrale.

## 2|2 Ventilation par secteurs institutionnels

Pour la plupart des postes de la balance des paiements, à l'exception notamment des biens et services, les montants recensés font l'objet d'un classement en fonction du secteur institutionnel auquel le résident qui participe à l'opération appartient. Ces secteurs institutionnels sont communs avec ceux de la comptabilité nationale. On distingue :

- les **autorités monétaires** (ou banque centrale), qui correspondent pour notre pays à la Banque de France ;

- les **administrations publiques** (APU), qui regroupent l'État, les organismes divers d'administration centrale (universités, agences régionales de santé, etc.), les administrations publiques locales et les organismes de sécurité sociale ;

- les **institutions financières monétaires** (IFM) hors banque centrale, qui comprennent

les établissements de crédit résidents tels que définis par la législation communautaire et toutes les autres institutions financières résidentes dont l'activité consiste à recevoir des dépôts (ou de proches substituts de dépôts) de la part d'entités autres que des IFM et qui, pour leur propre compte, consentent des crédits et/ou effectuent des placements en valeurs mobilières. La Caisse des dépôts et consignations et les organismes de placement collectif (OPC) monétaires sont aussi inclus dans le secteur des IFM. Les établissements de paiement<sup>4</sup> n'en font en revanche pas partie ;

- les « **Autres secteurs** », à savoir les autres sociétés financières (sociétés d'assurance, entreprises d'investissement, sociétés de financement, OPC – sauf les OPC monétaires qui sont classés parmi les IFM), les entreprises industrielles et commerciales, les ménages et entrepreneurs individuels et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), comme les associations ou les fondations.

### ENCADRÉ 2

#### Convention de signe

Par convention, on affecte un signe positif à toute transaction courante en crédit ou en débit, avec quelques exceptions.

Dans le compte de transactions courantes et le compte de capital (ou « haut de balance »), un solde (crédit moins débit) positif indique un excédent des recettes sur les dépenses et donc une capacité de financement nette.

S'agissant des opérations en avoirs et en engagements du compte financier (« bas de balance »), un signe positif reflète une augmentation des avoirs ou des engagements, tandis qu'un signe négatif représente une diminution des avoirs ou des engagements. Un solde positif des flux du compte financier représente donc un accroissement des créances (avoirs) nettes de la France et un solde négatif une réduction de ces créances (avoirs) nettes. Une augmentation simultanée, pour le même montant, des avoirs et des engagements, ne modifie pas le solde du compte financier.

<sup>4</sup> Les établissements de paiement sont des institutions qui fournissent à titre de profession habituelle des services de paiement. Selon l'article L314-1 du Code monétaire et financier, sont des services de paiement : les services permettant le versement d'espèces sur un compte de paiement et les opérations de gestion d'un compte de paiement, le retrait d'espèces sur un compte de paiement et les opérations de gestion d'un compte de paiement, l'exécution de certaines opérations de paiement associées à un compte de paiement (prélèvements, virements etc.) ou d'autres opérations en lien avec l'exécution d'opérations de paiement.

# La balance des paiements et la position extérieure

## ENCADRÉ 3

### Les principaux soldes non financiers de la balance des paiements

Le **solde des échanges de biens et services** correspond au cumul des flux nets sur biens et services. Plus large que la **balance commerciale**, qui correspond en France au solde des échanges des seuls biens, il permet d'évaluer la compétitivité du pays.

Le **solde du compte des transactions courantes** augmenté du **solde du compte de capital** synthétise l'ensemble des échanges non financiers d'un pays. Il permet de déterminer l'écart entre l'investissement et l'épargne du pays.

## ENCADRÉ 4

### Le solde des transactions courantes et la position extérieure, deux indicateurs du tableau de bord macroéconomique de la Commission européenne

Depuis l'automne 2011, dans le cadre de la mise en œuvre des mesures adoptées par le Conseil de l'Union européenne pour renforcer la gouvernance économique au sein de l'Union européenne, la Commission européenne établit chaque année un tableau de bord composé de onze indicateurs macroéconomiques principaux et de près de quarante indicateurs secondaires<sup>5</sup>. Le **solde des transactions courantes** et la **position extérieure nette**, exprimés par rapport au PIB, ainsi que l'évolution des parts de marché à l'exportation en biens et services en proportion des exportations mondiales font partie des onze indicateurs principaux retenus.

Ces indicateurs constituent la base statistique de détection macroéconomique des déséquilibres naissants, pouvant conduire, dans des cas extrêmes, à une procédure pour déséquilibre excessif. Des seuils indicatifs pour une croissance soutenable, y compris des soldes entre pays de l'UE, ont été établis : solde des transactions courantes compris entre - 4 % et + 6 % du PIB en moyenne au cours des trois dernières années, position extérieure négative inférieure à 35 % du PIB, perte de parts de marché inférieure à 6 % sur cinq ans. Ces seuils sont indicatifs car ils doivent être appréciés avec d'autres indicateurs, qui sont pris en considération sans que des seuils y soient nécessairement associés.

La **dette extérieure**, indicateur suivi notamment par le FMI et la Banque mondiale, correspond au passif de la position extérieure, à l'exception des engagements sous forme d'actions et autres titres de participation.

5 Pour plus de détails voir [http://ec.europa.eu/economy\\_finance/economic\\_governance/macroeconomic\\_imbalance\\_procedure/mip\\_scoreboard/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/economy_finance/economic_governance/macroeconomic_imbalance_procedure/mip_scoreboard/index_en.htm)

Outre la ventilation sectorielle, qui rattache les opérations à un secteur institutionnel résident, d'autres ventilations peuvent être présentées pour certaines rubriques de la balance des paiements ou de la position extérieure : en premier lieu, une ventilation géographique par pays ou zone de contrepartie, mais également des ventilations par type d'instrument (par exemple instruments de capital ou de dette), par échéance ou par devise au sein du compte financier.

## 3 | COMMENT EST ÉTABLIE LA BALANCE DES PAIEMENTS PAR LA BANQUE DE FRANCE ?

Le législateur a confié à la Banque de France la responsabilité d'établir la balance des paiements et la position extérieure de la France et l'a habilitée à se faire communiquer par l'ensemble des agents économiques et financiers tous documents et renseignements qui lui sont nécessaires à cet effet.

### 3|1 Sources statistiques

Jusqu'à la fin des années deux mille, la collecte des données de balance des paiements a reposé essentiellement sur un système mixte alliant des déclarations bancaires sur les paiements transfrontaliers (système encore en vigueur dans de nombreux pays) et un dispositif de déclaration directe des transactions transfrontalières d'une petite population d'entreprises très actives avec l'étranger.

Depuis 2011, le recueil d'information s'appuie essentiellement sur des déclarations directes des acteurs économiques à l'origine des flux, mais selon des modalités et des fréquences variées suivant la nature des opérations et adaptées aux différents types de déclarants.

Ainsi, les **entreprises non financières** ou les sociétés d'assurance peuvent, si le montant annuel de leurs opérations avec l'étranger dépasse un certain seuil (fixé actuellement à 30 millions d'euros), être interrogées mensuellement en tant que « déclarants directs généraux » (DDG). En dessous de ce seuil, elles peuvent être retenues dans l'échantillon de 5 000 entreprises interrogées annuellement par sondage au titre de l'« enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services » (ECEIS). Elles peuvent également avoir à déclarer leurs opérations

d'investissements directs, si elles effectuent un investissement à l'étranger ou si elles sont l'objet d'une telle opération depuis l'étranger, ou être interrogées, en fréquence trimestrielle et annuelle, sur leurs créances et dettes, commerciales (enquête ECO) ou financières (enquête EFI), vis-à-vis des non-résidents. Enfin, chaque année, les succursales de la Banque de France interrogent les entreprises de leur rayon d'action sur leurs filiales et participations à l'étranger : taux de détention du capital, capital social, résultat courant, résultat exceptionnel, autres capitaux propres, dividendes.

Les **intermédiaires financiers** doivent déclarer leurs opérations pour compte propre, hors opérations sur titres et opérations de prêts/emprunts, au moyen de « comptes rendus de transaction » (CRT), mensuels pour les plus grands déclarants et annuels pour les autres. S'agissant des titres, les teneurs de compte-conservateurs déclarent mensuellement les encours de titres (de résidents ou de non-résidents) qu'ils conservent ou détiennent pour compte propre ou pour compte de tiers (enquête Protide). Des données sont également collectées trimestriellement auprès des banques conjointement avec l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) par le biais du « système unifié de rapport financier » (Surfi) ; ces informations sont utilisées dans le cadre de la balance des paiements principalement pour établir les créances et engagements des banques résidentes vis-à-vis des non-résidents, mais également pour mesurer leurs investissements directs et pour vérifier leurs portefeuilles titres. Les chambres de compensation et les entreprises d'investissement sont également interrogées.

Pour les échanges de biens, les services statistiques des Douanes transmettent à la Banque de France des données détaillées relatives aux importations et aux exportations de biens.

Les voyages font l'objet de trois enquêtes distinctes, auprès de deux panels de, respectivement, 20 000 ménages et 10 000 personnes pour les voyages à motifs personnels et professionnels des résidents français à l'étranger, et d'un échantillon annuel de 80 000 visiteurs étrangers. Ces enquêtes sont complétées par des déclarations bancaires mensuelles sur les opérations transfrontalières de paiement par carte. Depuis 2015, un travail visant à exploiter des données de téléphonie mobile est également engagé.

#### ENCADRÉ 5

##### Périmètre géographique

Pour l'élaboration des statistiques de balance des paiements et de position extérieure, la France comprend la métropole, les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion), les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, ainsi que la principauté de Monaco. Tous les autres pays et territoires, y compris les collectivités d'outre-mer du Pacifique, constituent « l'étranger » ou le « reste du monde ».

D'autres rubriques sont alimentées par des enquêtes spécifiques ou des estimations statistiques en fonction de la disponibilité et de la fiabilité des sources.

La Banque de France continue à faire évoluer son système de collecte pour maintenir un haut niveau de précision et de qualité des statistiques extérieures. Cela répond à ses besoins de banque centrale, pour le diagnostic monétaire et de stabilité financière, ainsi qu'aux besoins exprimés au titre de la définition des politiques économiques. L'enrichissement des statistiques de balance des paiements et de position extérieure va de pair avec celui des statistiques bancaires internationales, diffusées par la Banque des règlements internationaux – en application notamment du programme dit *Data Gaps Initiative*, impulsé en 2009 par le sommet du G20 à Pittsburgh – ou par le Fonds monétaire international avec les enquêtes *Coordinated direct investment survey* (CDIS) et *Coordinated portfolio investment survey* (CPIS).

### 3|2 Publications

La Banque de France publie depuis 1992 une balance des paiements mensuelle, diffusée sous une forme simplifiée environ six semaines après la fin du mois sous revue. Les chiffres mensuels provisoires, en partie estimés, sont ensuite révisés : les données trimestrielles, fondées sur des collectes plus larges et plus détaillées, sont diffusées 85 jours environ après la fin du trimestre considéré. Le *Rapport annuel de la balance des paiements*, publié en juin, présente les révisions annuelles de

## La balance des paiements et la position extérieure

l'année précédente et des deux années antérieures. Les séries de données de la balance des paiements sont également diffusées sur le site *webstat* de la Banque de France.

### 4| QUELQUES ENSEIGNEMENTS DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

#### 4|1 Que nous apprend la balance des paiements ?

La balance des paiements fournit des indicateurs essentiels au diagnostic macroéconomique. Elle apporte un éclairage indispensable sur la compétitivité et les modalités d'insertion de la France dans son environnement extérieur et sur le développement à l'international des acteurs économiques. La balance des paiements et la position extérieure permettent également d'identifier l'apparition de déséquilibres, de comprendre comment le solde des transactions courantes est financé par le reste du monde lorsqu'il fait apparaître un besoin de financement net ou comment, dans le cas inverse où il dégage une capacité de financement, il est placé auprès du reste du monde.

Plusieurs éléments tirés de la balance des paiements et de la position extérieure contribuent à l'élaboration des agrégats nationaux : exportations et importations de biens et services dans le produit intérieur brut (PIB), revenus primaires dans le revenu national brut (RNB), évolution des avoirs et engagements internationaux de la France dans le compte financier et le compte de patrimoine, par exemple.

Outre la vue globale apportée par la balance des paiements, les différentes rubriques détaillées de la balance des paiements peuvent être analysées pour elles-mêmes. La balance des paiements est ainsi la source principale d'informations sur les échanges internationaux de services et fournit des enseignements essentiels sur la compétitivité française en matière de tourisme, de brevets, de services financiers, etc. Elle permet également de mesurer les revenus tirés par les résidents de leur travail à l'étranger (notamment dans le cas des frontaliers), ou de leurs investissements ; elle retrace aussi les transferts personnels, qui sont essentiellement des envois de fonds des travailleurs vers leur pays d'origine.

Les ventilations sectorielle et géographique de la balance des paiements et de la position

extérieure mettent en évidence les principaux acteurs des échanges internationaux, pour les différents types d'opération, et les pays partenaires. La ventilation par devises montre le rôle respectif de l'euro et des autres grandes devises internationales dans les échanges et les placements ; celle par échéance précise les créances et engagements du compte financier.

#### 4|2 La balance des paiements et la position extérieure de la France : les principales évolutions depuis quinze ans

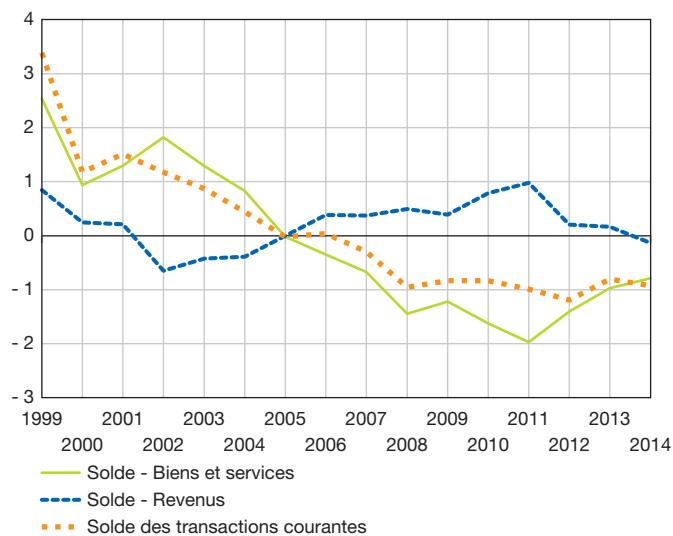
##### Des évolutions divergentes du solde des biens et services d'une part, des revenus d'autre part

L'examen des données de balance des paiements met en évidence l'évolution des équilibres extérieurs de la France. Déficitaire depuis le milieu des années deux mille, le solde des transactions courantes s'est dégradé presque continûment depuis 1999 (voir le graphique 1). Par ailleurs, au sein du solde des transactions courantes, une recomposition s'est opérée entre le solde des biens et services d'un côté, celui des revenus primaires et secondaires de l'autre : depuis 2012, le solde des biens et services, négatif du fait du fort déficit des biens, s'est nettement amélioré,

Graphique 1

##### Solde des transactions courantes de la France

(en % du PIB)



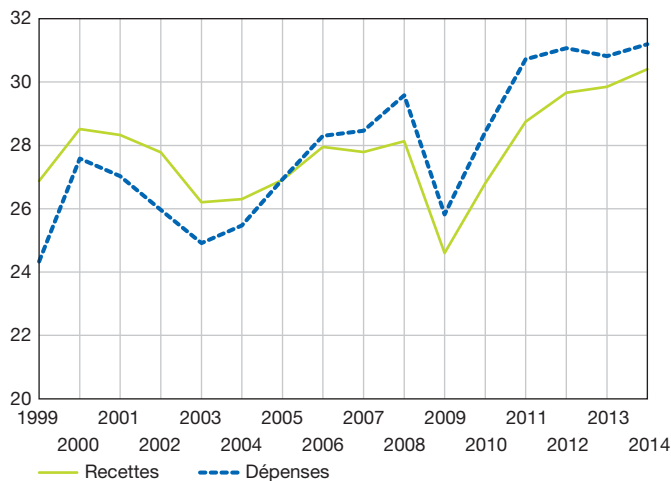
Source : Banque de France.

Note : Le solde des revenus correspond à la somme du solde des revenus primaires et secondaires.

Graphique 2

Biens et services dans la balance des paiements de la France

(en % du PIB)



Source : Banque de France.

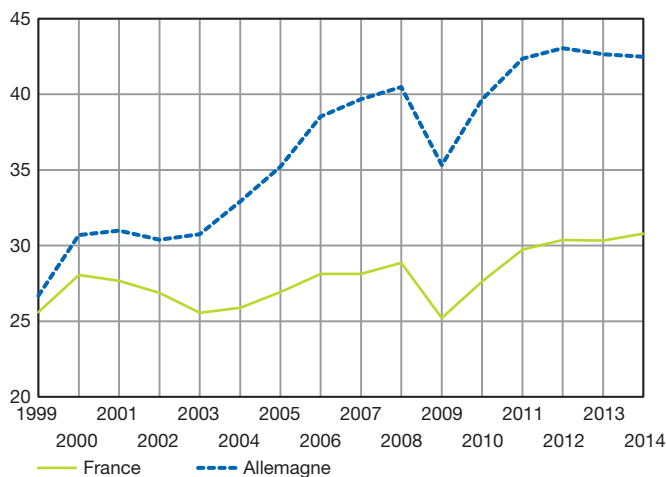
tandis que le solde des revenus s'est érodé, en raison notamment de l'alourdissement de la dette extérieure française qui pèse sur la charge d'intérêt retracée par la balance des paiements.

L'analyse des flux complète utilement celle des soldes. Le graphique 2 montre ainsi que, depuis 1999, le poids dans le PIB des exportations et des importations de biens et services a nettement progressé en France. En particulier,

Graphique 3

Degré d'ouverture des biens et services en France et en Allemagne

(en % du PIB)



Sources : Banque de France – Bundesbank.

Note : Le degré d'ouverture est défini comme la demi-somme des importations et des exportations exprimées en pourcentage du PIB.

Tableau 1

Position extérieure nette en 2014  
par secteur institutionnel

(en milliards d'euros)

Position nette	- 418
Banque de France	92
Administration publique	- 1 190
Banques	- 4
Autres secteurs	683

Source : Banque de France.

le choc sur les échanges internationaux que la récession de 2009 a occasionné est désormais compensé. Ainsi, le taux d'ouverture de la France a continué de progresser, même s'il reste à un niveau moindre qu'en Allemagne par exemple (voir graphique 3). Néanmoins, si la progression des exportations est dynamique depuis 2011, celle des importations l'est moins, dans un contexte de baisse des prix des matières premières énergétiques et d'atonie de la demande intérieure française.

La comparaison des évolutions des parts de marché mondiales dans les échanges de biens de la France et des autres grands pays européens fait apparaître une forte détérioration entre 2004 et 2012, en liaison avec la montée des économies émergentes, suivie d'une apparente stabilisation de 2012 à 2014 pour l'ensemble des pays considérés (voir graphique 4). Depuis 2000, les performances de la France en la matière se situent néanmoins un peu en deçà de celles de la plupart de ses partenaires de la zone euro et sont seulement très légèrement meilleures que celles du Royaume-Uni.

### La dégradation progressive de la position extérieure de la France

L'observation de la position extérieure depuis la mise en place de la zone euro reflète à la fois les évolutions de compétitivité et les modalités d'insertion de la France dans l'économie mondiale. Reflétant le profil général du compte de transactions courantes, la position extérieure nette s'est globalement détériorée au cours de la période 2005-2014, pour atteindre - 19,6 % du PIB à la fin de 2014 (voir graphique 5). En termes d'instruments financiers, les évolutions sont assez contrastées : la position nette en investissements directs est restée excédentaire et s'est même accrue, conséquence de la stratégie d'internationalisation des entreprises françaises ; la position



# La balance des paiements et la position extérieure

en investissements de portefeuille, revenue à l'équilibre en 2007-2008 après de fortes acquisitions de titres étrangers par les résidents au milieu des années deux mille, s'est nettement détériorée depuis, les investisseurs étrangers répondant aux besoins de financement des déficits publics.

En effet, en termes de secteurs institutionnels, les engagements nets de la France sont portés à fin 2014 par les administrations publiques, tandis que les institutions financières monétaires sont quasiment à l'équilibre et que les « autres secteurs » (essentiellement les entreprises non financières, les sociétés d'assurances et les OPC non monétaires) présentent des avoirs nets de près de 600 milliards d'euros (voir tableau 1).

## 4|3 Des échanges largement réalisés avec l'Europe

En 2014, les principaux partenaires commerciaux de la France sont les pays dont la monnaie est l'euro, pour près de la moitié des échanges. L'ensemble des pays européens, y compris la Suisse, représentent plus de 60 % des échanges tant en biens qu'en services. Les échanges avec des pays tiers sont assez fortement concentrés sur un nombre limité de pays (voir tableau et graphiques 1 et 2 en annexe).

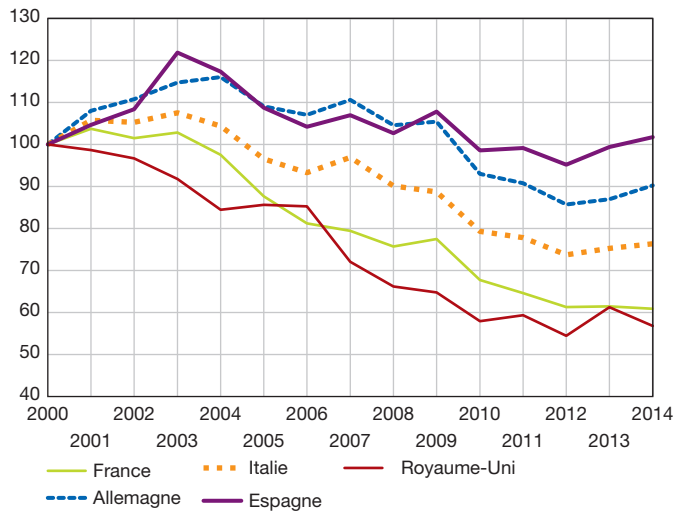
### Pour en savoir plus

Des informations complémentaires (notice méthodologique détaillée, *Rapport annuel de la balance des paiements* et autres publications) sont disponibles sur le site de la Banque de France, sous la rubrique *Économie et statistiques* : <https://www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/balance-des-paiements-et-autres-statistiques-internationales.html>

Graphique 4

Évolution comparée des parts de marché mondiales des pays européens

(base 100 = 2000)

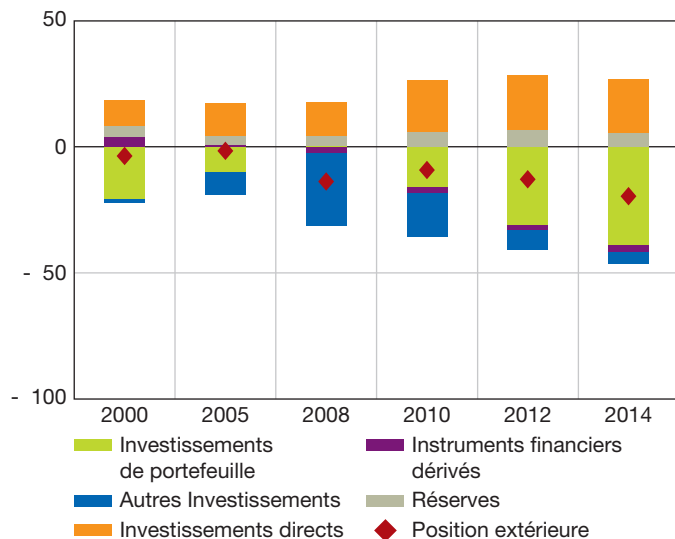


Source : Banque de France

Graphique 5

Position extérieure de la France en valeur mixte

(en % du PIB)



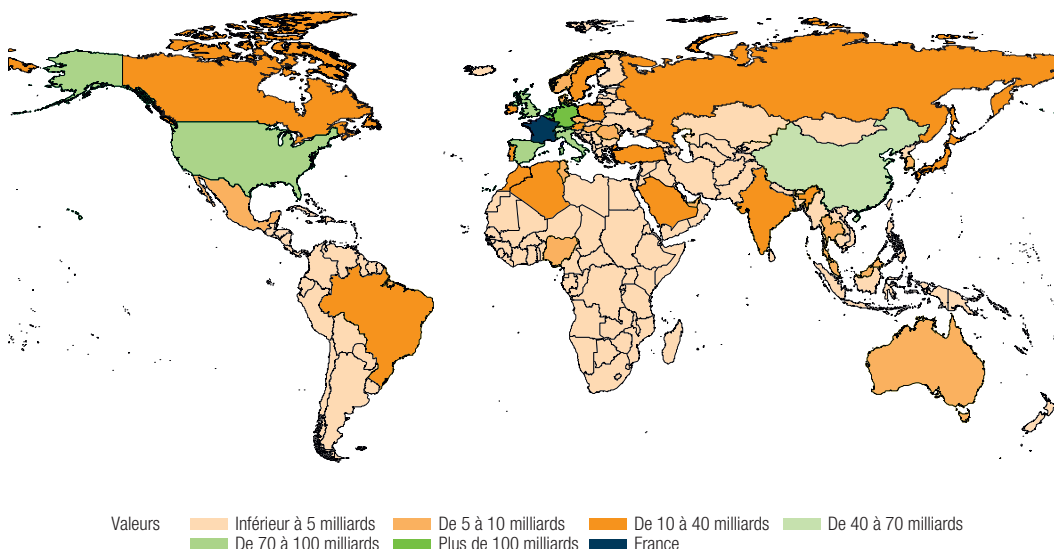
Source : Banque de France.

ANNEXE

LES PRINCIPAUX PARTENAIRES COMMERCIAUX DE LA FRANCE

Graphique 1

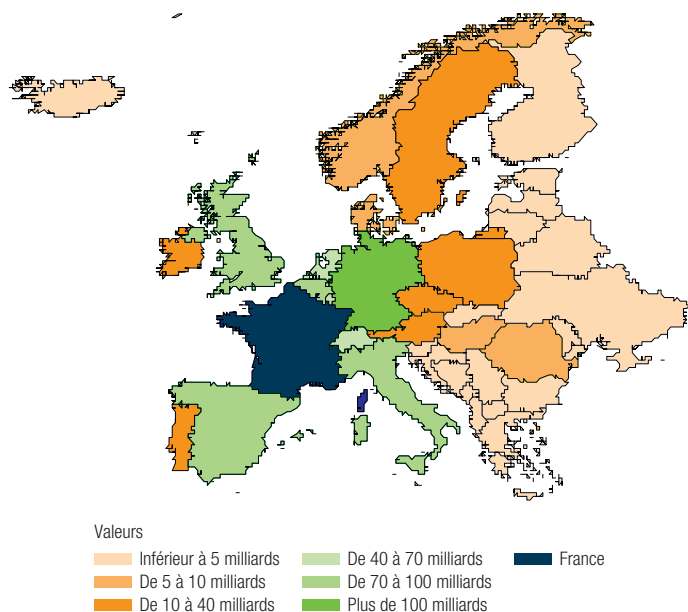
Ventilation géographique des échanges de la France



Note : Somme des importations et exportations de biens et services par pays.  
Source : Banque de France.

Graphique 2

Ventilation géographique des échanges de la France avec l'Europe



Source : Banque de France.

Ventilation géographique des échanges de biens et de services de la France en 2014

(en %)

	Biens <sup>a)</sup>	Services <sup>a)</sup>
Allemagne	14,9	11,6
Belgique	8,0	6,1
Pays-Bas	4,2	5,0
Italie	7,4	4,9
Espagne	6,6	4,9
<b>Zone euro</b>	<b>46,5</b>	<b>41,1</b>
Royaume-Uni	5,4	10,8
<b>Union européenne</b>	<b>57,9</b>	<b>56,8</b>
États-Unis	6,0	10,5
Suisse	2,5	6,1
Chine	6,3	2,1
Japon	1,5	1,2
Brésil	0,7	1,0
Russie	1,9	0,9
Inde	0,9	0,9
<b>Monde</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

a) Exportations + importations.  
Source : Banque de France.